

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit Juillet à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents** : Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Gérard FLEJOU, Philippe LAMBERT, Frédéric MALBOS, Maryvonne HERRENKNECHT, Marie-Victoire DE LA CHAPELLE, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul SAISSET, Paul VERNAY

**Absents excusés** : Jean-Luc VIBERT donne pouvoir à Gilberto GRECO  
Eric MEUNIER donne pouvoir à Nathalie MICOLAS

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 18h03

Le compte rendu du conseil municipal du 18 Juin est approuvé à 9 voix pour et 4 abstention.

=====

**1. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDERANT** qu'en raison de la période estivale :

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'un agent technique polyvalent, à temps complet ;

Le Conseil Municipal avec 15 voix pour accepte la création d'un emploi saisonnier pour 3 mois à partir 12 juillet 2024 en 35 heures avec possibilité de prolongation.

**2 QUESTIONS DIVERSES**

Mr Gilberto GRECO quitte l'assemblée à 18h15.

Mme Christelle MORTEL quitte l'assemblée à 18h30.

Mr Paul SAISSET quitte l'assemblée à 18h30.

Mme Maryvonne HERRENKNECHT quitte l'assemblée à 18h30.

## Questions diverses :

Maryvonne HERRENKNECHT nous informe d'une hausse très significative soit une moyenne de 1700 visiteurs /jour - 3800 /jour en mai 2024 et il y a eu un pic à 7000/jour. Réflexion à la gestion future compte tenu des chiffres.

Des macarons seront distribués aux habitants de la cité prioritairement, ils seront à installés sur les pare-brise.

Questions sur le stockage des enregistrements des CM, il est répondu qu'ils sont stockés sur le PC de Frederic MALBOS et Céline LOUIS les reçoit.

Personne ne les a demandés à ce jour.

Discussions à nouveau sur les Heures Supplémentaires, Madame le Maire rappelle que les HS doivent être demandées, elles doivent être acceptés et ensuite, être effectuées, elles sont payées ou récupérées.

Mme le Maire demande à Paul VERNAY de ne plus fouiller dans son bureau ni dans celui de Guillaume, s'il a besoin d'un dossier qu'il le demande et Mme le Maire lui fournira.

En ce qui concerne le personnel, Mme le Maire à reçu dans son bureau tous les agents excepté Mrs SCHONT. Elle explique que ce sera fait très prochainement.

Mme le Maire explique les entretiens, suite à la remarque de Gilles SCHONT disant que les agents souhaitaient partir « Souhaitez-vous quitter la mairie de Pérouges ? »

Les réponses ont été unanimes : Nous n'envisageons pas quitter notre travail à la Mairie de Pérouges, nous avons de bonnes relations avec vous et souhaitons conserver notre poste.

Question du public sur le procédé de comptage des visiteurs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h03**

**Le prochain conseil sera le 22 juillet 2024 à 19h00.**